

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir recrute **Un(e) conseiller(e)d'entreprise (CDI)**

LE POSTE

Le poste est à pourvoir au sein du service « Entreprises et Territoires » (composé d'une quinzaine d'agents) qui intervient sur différents champs de compétence : formation, installation, développement local, diversification, conseil d'entreprise, aménagement, politiques agricoles. Le service accompagne et coordonne le développement de filières territoriales en lien avec les autres services de la Chambre d'agriculture.

LES MISSIONS

Le(a) candidat(e) retenu(e) assurera les missions suivantes au sein d'une équipe dynamique qui travaille au quotidien en relation directe avec les agriculteurs :

- **Développement et déploiement de la certification HVE**
 - En tant que conseiller, vous participez en interne et à l'externe au déploiement de la certification « **Haute Valeur Environnementale** ».
 - En tant qu'expert, vous assurez la validation du niveau 1 des exploitations et accompagnez individuellement ou collectivement les agriculteurs souhaitant atteindre le niveau 2 et HVE (réalisation de pré-audits).
- **Accompagnement des agriculteurs dans le développement de leur entreprise**
 - En lien avec HVE, vous accompagnez les agriculteurs dans l'utilisation de l'outil « **MesParcelles** » solution de gestion des parcelles agricoles en ligne pour optimiser et sécuriser les exploitations. Vous participez au développement commercial de l'outil et à l'assistance après-vente.
 - Vous conseillez les agriculteurs dans la réalisation de leur **déclaration PAC** annuelle sur TéléPAC (expertise réglementaire et conseil spécifique à l'exploitation).

LE PROFIL

LES COMPETENCES

- Formation supérieure : Ingénieur agri/agro ou équivalent. BTS avec expérience
- Aisance relationnelle, sens de l'écoute, proactivité, aptitude au travail en équipe, rigueur
- Maîtrise des outils informatiques

LES CONDITIONS D'EMPLOI

- Contrat à durée indéterminée après période d'essai.
- Poste à pourvoir à compter du 1^{er} juin 2022, basé à Chartres (28)
- Permis B
- Rémunération selon convention collective des Chambres d'agriculture et expérience

LES CONTACTS

Les candidatures sont à adresser au plus tard le **22 avril 2022**, par lettre manuscrite avec C.V à : M. le Directeur Général de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir .10, rue Dieudonné Costes - CS 10399 - 28008 CHARTRES Cedex